RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES

EXTRAIT du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal



L'an DEUX MILLE SEIZE et le 24 MARS à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 18 MARS 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mmes Elisabeth BONJEAN - Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN - Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMER - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - Mrs Eric DARRIERE - Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES: M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - M. Jean-Pierre LALANNE - Mmes Marie-Josée HENRARD - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Sarah DOURTHE

POUVOIRS:

- M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à M. le MAIRE
- M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à M. André DROUIN
- Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. le Dr Philippe DUCHESNE
- Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET: SAISON FESTIVE ET TAUROMACHIQUE 2016: PRIMES ET PRIX

Dans le cadre de la saison festive et tauromachique 2016, il est proposé de fixer le montant des primes et prix qui seront attribués aux concurrents des différentes manifestations, comme suit :

- 1/ Un prix par tirage au sort aux participants de la JOURNEE DES ENFANTS : VTT d'une valeur maximale de $300 \in$.
- 2/ Pour les jeux des enfants, achat de petits lots pour une valeur totale de 500 €.
- 3/ Le montant des récompenses allouées aux lauréats des radios crochets (enfants et adultes) :
- Pour le radio crochet des enfants, 460 € de prix répartis du 1er au 13ème :

1er: $75 \in$ 5ème et 6ème: $40 \in$ 2ème $70 \in$ 7ème et 8ème: $30 \in$ 3ème: $60 \in$ du 9ème au 11ème: $15 \in$ 4ème: $50 \in$ 12ème et 13ème: $10 \in$

- Pour le radio crochet des adultes, 1 500 € de prix répartis du 1er au 13ème :

1er: 500 € 2ème: 300 € 3ème: 200 € du 4ème au 13ème: 50 € 4/ Les primes accordées aux participants du CONCOURS LANDAIS :

-ECARTEURS Concours Final 1er : 3 050 € 2ème : 1 525 € 3ème : 800 € 4ème et 5ème : 650 €

-ECARTEURS Eliminatoires Du 1er au 5ème : 180 €

-SAUTEURS

1er: 500 € 2ème: 350 € du 3ème au 5ème: 250 €

-CORDIERS:

Du 1er au 4ème : 180 €

-ENTRAINEURS

Du 1er au 8ème : 150 €

-VACHERS

Du 1er au 4ème : 80 €

-CORPS ARBITRAL

Du 1er au 10ème : 50 €

En cas d'absence d'un des acteurs et afin de ne pas nuire à l'intégrité du spectacle, il est proposé que le montant de cette prime soit attribué à son remplaçant ou réparti équitablement entre les autres acteurs de la même catégorie.

PRIX DU PANACHE (Ecarteur) 500 € 1er prix GANADERO 500 € 2ème prix GANADERO 305 €

5/ Une prime cocarde de 200 € accordée aux participants du spectacle landais « Cornes et traditions »

6/ Une prime de 600 € accordée aux acteurs du spectacle « Générations champions » du 11 août à 16h30, répartie comme suit :

- 200 € pour chacun des deux acteurs composant le duo classé premier
- 100 € pour chacun des deux acteurs composant le duo classé second.
- 7/ Pour les jeux d'arènes, 1 600 € de primes répartis sur quatre journées.

8/ Le montant des primes décernées aux participants de la Finale des cocardes pour un total de 2 400 € :

- 4 cocardes à 100 € chacune (poules qualificatives)
- 2 cocardes à 150 € chacune (demi-finale)
- 1 cocarde à 600 € (finale).
- 8 prises de gland à 50 € chacune (poules qualificatives)
- 4 prises de gland à 75 € chacune (demi-finale)
- 2 prises de gland à 200 € chacune (finale)

9/ Les primes accordées aux participants des novilladas non piquées de la Feria :

1er prix: 500 €; 2ème prix: 250 €

Pour chaque concours ou jeu, un règlement sera établi et déposé chez un huissier.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif des Fêtes, exercice 2016 :

pour les spectacles populaires : article FPOP 6714, pour les spectacles landais : article CLAN 6714, pour les spectacles taurins :article CORR 6714.

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR FRANCIS PEDARRIOSSE, MAIRE-ADJOINT APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,

FIXE les primes et prix tels que proposés ci-dessus, dans le cadre de la saison festive et tauromachique 2016,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture) 040-214000887-20160324-10-DE

DELIBERE EN SEANCE, Les jours, mois et an que dessus, Suivent les signatures au registre POUR COPIE CONFORME, LE MAIRE,

Gabriel BELLOCQ Conseiller départemental des Landes

Affichée le : 25 Mars 2016

[«] La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».